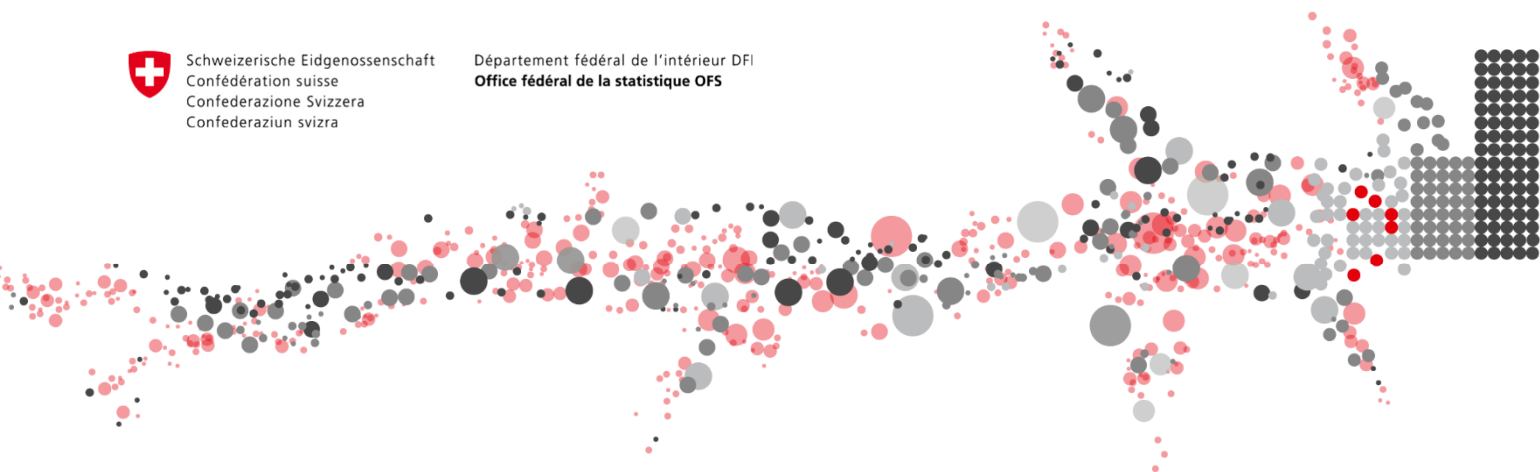




Evolution de la mortalité en Suisse

L'espérance de vie progresse en Suisse – mais moins rapidement qu'auparavant. C'est ce que montrent les tables de mortalité calculées tous les dix ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elles permettent des analyses démographiques approfondies ou des calculs actuariels concernant l'ensemble de la population résidente permanente de la Suisse. En plus des données usuelles, ces tables de mortalité présentent les probabilités de décès selon l'état civil des personnes. Cette publication décrit, à partir des données calculées dans ces tables, l'évolution de la mortalité en Suisse au cours des dernières décennies et met en lumière les évolutions récentes.

Depuis la fin du 19^e siècle, l'OFS calcule des tables de mortalité. À partir de la moitié du 20^e siècle, ces tables sont calculées régulièrement tous les dix ans et à partir de six années d'observations. Le but est d'effectuer une analyse détaillée de l'évolution de la mortalité en lissant les fluctuations aléatoires annuelles dues à des événements ponctuels comme des vagues de chaleur, des épidémies de grippe ou inversement des hivers cléments. On peut ainsi observer les évolutions décennales réelles des espérances de vie et les comparer entre les différentes décennies. L'espérance de vie calculée à partir des tables de mortalité 2018/2023 correspond au nombre moyen d'années qu'un groupe d'hommes, respectivement de femmes, pourrait s'attendre à vivre dans les conditions de mortalité entre 2018 et 2023, et donc vers 2020. Tous les résultats présentés dans les tables de mortalité 2018/2023 correspondent ainsi à des valeurs moyennes pour cette période.

La plus faible augmentation jamais observée

L'espérance de vie à la naissance calculée à partir des décès observés entre 2018 et 2023 et des effectifs de la population résidente permanente de la Suisse au cours de cette même période est de 81,6 ans pour les hommes et de 85,5 ans pour les femmes. L'espérance de vie des hommes à 65 ans se monte à 19,8 ans et celle des femmes du même âge s'élève à 22,6 ans. De

2010 à 2020, l'espérance de vie des hommes à la naissance a augmenté de 1,5 an et celle des femmes de 1,0 an. Ces accroissements sont les plus bas observés au cours d'une décennie depuis les premières tables de mortalité de 1876/1880. Entre 2000 et 2010, les accroissements étaient encore de 2,9 ans pour les hommes et 1,7 an pour les femmes. Les hausses les plus importantes ont été observées entre 1920 et 1930. L'espérance de vie à la naissance des hommes avait augmenté alors de 4,8 ans et celle des femmes de 5,6 ans.

Nouvelle réduction de l'écart entre les sexes

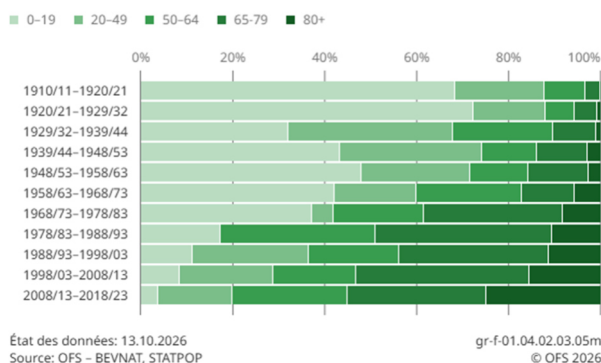
Les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Cependant, entre 2010 et 2020, l'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes a baissé de 4,4 à 3,8 années. Des valeurs encore plus faibles ont déjà été observées en Suisse. Au début du 20^e siècle, la différence entre l'espérance de vie des femmes et des hommes se situait entre 2 et 3 ans. À partir des années 1930, elle a cependant commencé à augmenter pour atteindre jusqu'à 7 ans vers 1990. Elle a ensuite diminué rapidement. La baisse de cet écart au cours de la dernière décennie est toutefois bien plus modeste que celle observée entre 2000 et 2010. Elle n'atteint pas la moitié de son ampleur.

Progrès surtout pour les plus âgés

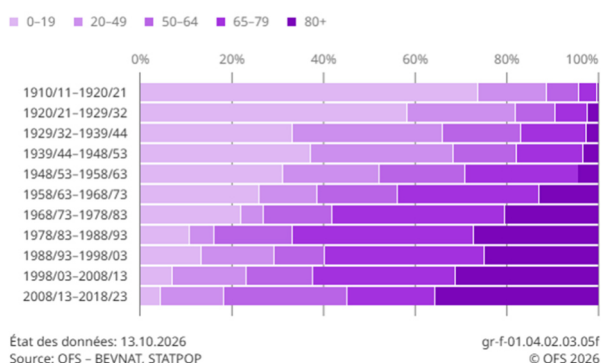
La diminution de la mortalité des personnes en âge d'être à la retraite explique 55% de l'augmentation de l'espérance de vie entre 2010 et 2020 (cf. graphiques gr-f-01.04.02.03.05m et gr-f-01.04.02.03.05f). En effet, pour les hommes, 30% de cette croissance est due à la baisse de la mortalité des personnes âgées de 65 à 79 ans et 25% à la diminution de la mortalité des personnes de 80 ans ou plus. Pour les femmes, 19% de l'augmentation de l'espérance de vie est due à la baisse de la mortalité des personnes de 65 à 79 ans et près de 36% à la diminution de la mortalité des 80 ans ou plus. La baisse de la mortalité des moins de 20 ans au cours de ces dix années ne représente inversement que

4% du progrès total de l'espérance de vie à la naissance, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Contribution en % des groupes d'âges à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes



Contribution en % des groupes d'âges à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des femmes



Baisse notable de la mortalité due aux cancers

Les principales causes de décès en Suisse sont les maladies cardiovasculaires et les cancers. L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes est toujours principalement due à la baisse de la mortalité en raison des maladies cardiovasculaires. Cette diminution permet à l'espérance de vie des hommes de progresser de 0,9 an et à celle des femmes d'augmenter d'un peu moins de 0,8 an entre 2010 et 2020. La contribution de la baisse de la mortalité due aux cancers à l'augmentation de l'espérance de vie des hommes est de 0,7 an et celle des femmes de 0,4 an. Ces contributions n'ont jamais été aussi élevées. Lors de la décennie précédente, elles se montaient respectivement à 0,6 an pour les hommes et 0,3 an pour les femmes. En revanche, les contributions des maladies cardiovasculaires ont baissé. Entre 2000 et 2010, elles se montaient à 1,2 an pour les hommes et 1 an pour les femmes. La COVID-19 a contribué négativement à la hausse de l'espérance de vie de 2010 à 2020, aussi bien chez les hommes (-0,4 an) que chez les femmes (-0,3 an).

Moins de différences entre étrangers et Suisses

Les personnes de nationalité étrangère résidant en Suisse ont, depuis le début des mesures selon la nationalité, une espérance de vie plus élevée que les personnes de nationalité suisse. Vers 2020, les hommes de nationalité étrangère ont une espérance de vie à la naissance de près de 81,9 ans, soit 0,3 an de plus que les hommes de nationalité suisse pour lesquels elle se monte à un peu plus que 81,5 ans. De même, l'espérance de vie à la naissance des femmes de nationalité étrangère est de 85,9 ans alors que celle des femmes de nationalité suisse est de 85,4 ans, soit une différence de 0,5 an. Dix ans plus tôt, les écarts étaient clairement plus grands. La différence entre les hommes de nationalité étrangère (81,3 ans) et les hommes de nationalité suisse (79,9 ans) était de 1,4 an et l'écart entre les femmes de nationalité étrangère (85,5 ans) et les femmes de nationalité suisse (84,4 ans) était de 1,1 an. Les différences se sont ainsi nettement réduites, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Disparités toujours aussi nettes entre cantons

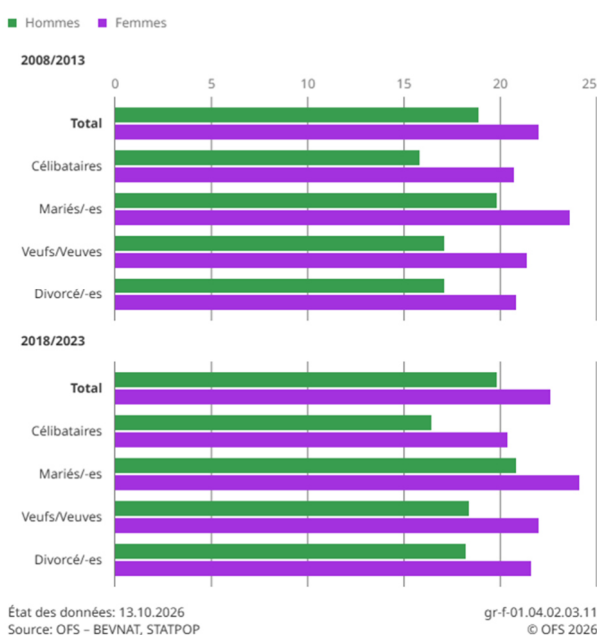
Les cantons avec des petites populations présentent souvent des valeurs extrêmes – donc les valeurs les plus basses ou plus hautes de tous les cantons – en raison des fluctuations aléatoires dues à leur taille. Il convient ainsi de considérer également les valeurs les plus basses et les plus hautes des cantons comptant plus de 100'000 résidents permanents (indiqués ci-après entre parenthèses). Selon les tables 2018/2023, l'espérance de vie à la naissance des hommes varie de 80,5 ans dans le canton de Glaris (80,7 pour Bâle-Ville) à 83,7 ans dans le canton de Nidwald (83,4 pour Zoug), et celle des femmes de 84,9 ans dans le canton de Soleure à 87,2 ans dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (86,5 pour Zoug). On observe des disparités entre les cantons autant chez les hommes que chez les femmes. À 65 ans, les différences sont logiquement moins importantes. Pour les hommes, l'espérance de vie restante s'élève à 18,6 ans à Glaris (19,1 pour Neuchâtel) contre 20,6 ans à Zoug. Pour les femmes, elle se monte à 22,0 ans à Glaris (22,1 pour Saint-Gall), alors qu'elle est de 23,3 ans au Tessin.

Hausse des écarts entre mariés et célibataires

Les avantages connus de longévité des personnes mariées par rapport aux célibataires et aux autres états civils s'observent dans les nouveaux résultats et se sont même accentués. L'espérance de vie à 65 ans des hommes mariés s'élève à 20,8 ans et celle des femmes mariées à 24,1 ans. Elle n'est que de 16,4 ans pour les hommes célibataires, de 18,2 pour les divorcés et de 18,4 pour les veufs. De même, elle ne se monte qu'à 20,4 ans pour les femmes célibataires et à 21,6 ans pour les femmes divorcées. Les veuves peuvent quant à elles espérer vivre encore 22,0 ans à partir de 65 ans si les quotients de mortalité se stabilisaient aux valeurs observées vers 2020 (cf. graphique gr-f-01.04.02.03.11).

À l'exception des femmes célibataires, on observe entre 2010 et 2020 des progrès pour tous les autres états civils aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'augmentation de l'espérance de vie à 65 ans a été la plus forte pour les veufs et les divorcés chez les hommes, à savoir 1,2 an. Chez les femmes, on note que la hausse la plus forte est de 0,8 an pour les divorcées. Les hommes célibataires ont eu l'accroissement des espérances de vie à 65 ans le plus faible, soit 0,6 an. Pour les femmes célibataires, l'espérance de vie à 65 ans a diminué de 0,3 an. Les hommes et les femmes mariés ont, aussi bien en 2010 qu'en 2020, les espérances de vie à 65 ans les plus élevées. De même, les hommes et les femmes célibataires ont les espérances de vie à 65 ans les moins élevées pour ces deux années. En raison de l'accroissement le plus faible pour les hommes célibataires et d'une diminution pour les femmes célibataires, les écarts entre personnes mariées et personnes célibataires se sont clairement accentués lors de ces dix années, soit 0,4 an de plus pour les hommes et 0,8 an de plus pour les femmes.

Espérance de vie à 65 ans, selon l'état civil et le sexe, en 2008/2013 et en 2018/2023



Les évolutions les plus marquantes

La nouvelle diminution de l'écart entre les espérances de vie des hommes et des femmes, ainsi que la plus faible hausse des espérances de vie jamais observées au cours d'une décennie sont certainement les évolutions les plus remarquables entre 2010 et 2020. L'augmentation de l'espérance de vie des hommes est

toutefois très proche de celle observée entre 1960 et 1970. Sans la pandémie de COVID-19, la hausse pour les hommes entre 2010 et 2020 serait certainement plus élevée que celle entre 1960 et 1970. La baisse de la mortalité des hommes et des femmes au-delà de 80 ans est une évolution positive qui mérite également d'être soulignée. Cette diminution est cependant un peu moins forte que lors de la décennie précédente.

Malgré l'épisode pandémique compris dans la période d'observation, la longévité a donc continué de progresser en Suisse. Cependant, le ralentissement des progrès témoigne de la difficulté à réaliser des gains importants sur les principales causes des décès observées aujourd'hui en Suisse.

Source des données

Les différentes valeurs des tables de mortalité et les indicateurs dérivés de ces dernières sont calculés à partir des décès selon le sexe, l'âge, la cause de décès, le lieu de résidence, la nationalité et l'état civil recueillis par les offices d'état civil et les médecins dans le cadre de la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT). Pour calculer ces valeurs, il est également nécessaire de connaître les effectifs de la population résidente permanente, ventilés selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence, la nationalité et l'état civil. Ces derniers sont obtenus à partir de la statistique de la population et des ménages (STATPOP) basée sur les registres des habitants des communes.

Population selon l'état civil

On considère dans ces tables quatre états civils : célibataire, marié, divorcé et veuf. Du 1er janvier 2007 au 1er juillet 2022, les couples de personnes de même sexe pouvaient conclure un partenariat enregistré auprès des offices d'état civil. Depuis le 1er juillet 2022, deux personnes de même sexe peuvent se marier. Ils ne peuvent cependant plus conclure de partenariat enregistré. Les partenariats existants peuvent être convertis en mariage, mais ils peuvent également être maintenus. Il existe ainsi toujours deux autres états civils : partenariats enregistrés et partenariats dissous (par séparation ou décès). En raison du nombre restreint de personnes ayant conclu un partenariat enregistré ou l'ayant dissous, il n'est pas pertinent de calculer de tables séparées pour ces derniers. De plus, les lois régissant l'attribution de rentes selon le premier ou le deuxième pilier assimilent les personnes ayant conclu des partenariats enregistrés aux personnes mariées et ceux ayant dissous leur partenariat aux personnes divorcées. De même, en cas de décès d'un des deux partenaires, la personne survivante a les mêmes droits qu'une personne veuve. Les personnes avec partenariat enregistré et les partenariats dissous sont ainsi respectivement ajoutés aux personnes mariées, divorcées ou veuves. Ces ajouts n'entraînent pratiquement aucune différence dans les résultats.

Actualités Statistiques

Édition unique avec un layout simple qui ne correspond pas au standard typographique habituel des publications générales de l'OFS. Traduction partiellement automatisée.

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS) / Renseignements: info.dem@bfs.admin.ch / Rédaction: Raymond Kohli, OFS / Contenu: Raymond Kohli, OFS / Langue du texte original: Français / Traduction: section DEM / Téléchargement: www.statistique.ch / Copyright: OFS, Neuchâtel 2026 - La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée